Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID: 089-218904530-20240528-2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Département de l'Yonne

Nombre de membres

Séance du 28 Mai 2024

En exercice: 14

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous

Présents: 10

la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Votants: 11

Présents: Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO,

Date de convocation :

Céline PORTOLES, Céline PARIS, Romain BELIGAT,

17 mai 2024

Absents excusés: Serge SAUVAGERE, (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Séverine TROMPARENT (arrivée à 20h05), Clémence HARNIST (arrivée à 19h50), Justin

SAFFROY,

Date d'affichage : 17 mai 2024

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 - Délibération n° 2024-24

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réaliser les travaux de voirie prévus aux investissements 2024.

- réfection de la voirie CV3 allant du CV6 à la RD22 et du CV6 à la RD 965
- réfection de la chaussée au Bois l'Abbé CV6
- reprofilage de la chaussée de l'avenue du Val de Baulche

Plusieurs devis ont été demandés à diverses entreprises.

Une analyse technique et tarifaire a été établi et soumis aux membres du conseil.

Après analyse des devis, le conseil décide

- d'effectuer dans un premier temps la réfection de la voirie du CV3 allant du CV6 à la RD22, la réfection de la chaussée au Bois l'Abbé CV6 ainsi que le reprofilage de la chaussée de l'avenue du Val de Baulche, puis en 2025, de faire réaliser la réfection de la voirie CV3 allant du CV6 à la RD965.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE RETENIR la société ETPB, La Bergerie Route de Chevannes 89240 VILLEFARGEAU, pour un montant de :
- 85000.00 € HT pour la réfection de voirie du CV3 allant du CV6 à la RD22;
- 44170.00 € HT pour la partie allant du CV6 à la RD965 ;
- 8163.70 € HT pour la réfection de la chaussée au Bois l'Abbé CV6;
- 6350.00 € HT pour le reprofilage de la chaussée de l'avenue du Val de Baulche ;

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Pascal BARBERET